

11.01.2011 – 15:55 Uhr

Nestlé empêche la vente de capsules à café Denner / Nestlé Nespresso SA obtient une ordonnance superprovisoire contre Denner

Zurich (ots) -

Le 15 décembre 2010, le discounter suisse leader a introduit de nouvelles capsules à café dans son assortiment. Dès aujourd'hui, les capsules à café Denner d'excellente qualité et compatibles avec les machines Espresso doivent disparaître des rayons des succursales.

Suite à une décision superprovisoire du président du tribunal de commerce du canton de St-Gall, il est actuellement interdit à Denner de vendre les capsules à café lancées en décembre 2010. En outre, Denner n'a plus le droit d'utiliser dans sa publicité le slogan "Denner - quoi d'autre?". Cette procédure a été intentée par Nestlé SA respectivement Nespresso SA.

Denner a été informée hier 10 janvier 2011 de cette décision. L'entreprise dispose de 10 jours pour faire parvenir sa prise de position écrite. Selon Peter Bamert, CEO de Denner "Nous allons nous opposer à cette décision par tous les moyens légaux". "Nespresso essaie d'écarter les produits de la concurrence du marché - une telle attitude ne peut être tolérée car elle n'est ni dans l'intérêt de la libre concurrence ni dans celui des consommateurs".

Depuis plus de 40 ans, Denner lutte pour des prix bas en Suisse et poursuivra ses efforts dans ce sens à l'avenir. Proposées à CHF 0.33 la pièce, les capsules à café Denner sont nettement plus avantageuses que les produits comparables de Nespresso.

Contact:

Communication d'entreprise Denner

Tél.: +41/44/455'11'51

Mobile: +41/79/340'59'70

E-Mail: medien@denner.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008085/100617108> abgerufen werden.